

Impact Investing: un nouveau cap stratégique

Au moment où nous nous préparons à terminer notre législature, je ressens une profonde gratitude pour le chemin parcouru collectivement. Ces dernières années ont été marquées par une ambition assumée: celle d'aligner notre politique d'investissement sur nos responsabilités envers les générations futures.

L'adoption de la Charte d'investissement responsable au début de la législature a été un acte fondateur. Elle a guidé notre engagement en faveur d'une finance durable et consciente des risques climatiques, sociaux et économiques.

Certes, investir selon des critères ESG n'est pas sans complexité. La théorie financière nous rappelle qu'un portefeuille moins exposé aux risques ESG, si ces derniers sont systémiques, devrait afficher un rendement légèrement inférieur. Mais notre devoir n'est pas d'ignorer ces risques: c'est d'y faire face avec lucidité, rigueur et responsabilité.

C'est pourquoi le Comité a choisi d'aller plus loin, en renforçant dès 2025 l'intégration des investissements à impact dans notre politique. Cette orientation stratégique ne repose pas sur l'ajout d'une nouvelle classe d'actifs, mais sur une manière différente d'investir – à travers toutes les classes d'actifs existantes – en recherchant un impact social et environnemental mesurable, tout en maintenant des rendements compétitifs. Ce n'est pas un compromis: c'est un double engagement, fidèle à nos valeurs et à notre responsabilité fiduciaire.

Ces investissements cibleront en priorité cinq Objectifs de Développement Durable (ODD): la santé, l'eau, l'emploi décent, les villes durables et l'action climatique. Ils seront suivis par des indicateurs précis, définis en amont, garantissant leur efficacité et leur transparence.

Les investissements à impact seront mis en œuvre de manière progressive et ciblée, et à condition que des opportunités compatibles avec nos exigences d'impact mesurable et de rendement adéquat se présentent. Ce cadre d'investissement se déploiera dans les classes

d'actifs jugées les plus pertinentes, notamment l'immobilier, les infrastructures ou le private equity. La transparence et l'exigence de résultats seront au cœur du suivi, avec un rapport d'impact intégré au rapport annuel de durabilité de la Caisse.

L'Impact Investing incarne une conviction partagée au sein du Comité et de l'administration de la Caisse: il est possible de concilier performance, prudence et vision à long terme. Ce choix reflète une continuation d'un rapport à la finance qui ne se limite pas à une logique de rendement à court terme, et qui assume pleinement nos responsabilités sociétales.

Le bilan de notre législature est solide. Je suis fière du travail accompli, des débats exigeants que nous avons tenus, et pour l'Impact Investing, de la direction que nous avons choisie. La CPEG est sur un chemin plus résilient, plus juste, et plus durable.

Je remercie chaleureusement les membres du Comité, l'administration, et toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cet engagement une réalité. L'histoire ne s'arrête pas ici: elle continue avec optimisme.

Jacqueline Curzon
Présidente du comité



Découvrez le métier d'architecte

Jessica, pouvez-vous décrire votre activité en tant qu'architecte à la CPEG ?

J. Evr. Mon rôle consiste à entretenir plusieurs bâtiments de la CPEG. Je fais le lien avec les mandataires et les autorités, et j'assure le suivi à long terme des immeubles de mon portefeuille. Je propose des rénovations lorsque cela s'avère nécessaire et pilote toutes les étapes, de l'étude au chantier, en veillant au confort des locataires et à la maîtrise des coûts, dans le cadre du budget annuel dédié aux rénovations.

Jennifer, vous avez récemment été promue, tout comme Anne, en qualité d'architecte en charge des grandes opérations (AGO). Que cela signifie-t-il dans votre activité quotidienne ?

J. Esc. En tant qu'AGO, je coordonne les mandataires externes lors des nouveaux projets de construction et des opérations de valorisation du parc immobilier de la CPEG. En lien étroit avec les services de maîtrise d'ouvrage et d'asset management, j'interviens de l'avant-projet à la mise en valeur. Responsable de la partie construction, je veille au respect du budget, des délais et à la qualité technique des choix effectués.

Anne, vous faites partie du groupe de développement durable au sein de la division immobilier. Comment ce groupe intervient-il concrètement dans les projets de la CPEG ?

A. M. L'ensemble des architectes s'engage en faveur du développement durable. Un groupe dédié a été formé pour encadrer nos pratiques : il a rédigé une charte et un mémo destinés à nos mandataires, abordant des enjeux tels que les matériaux, l'énergie, la mobilité, l'eau ou l'aspect social. Ce groupe a également compilé un catalogue d'interventions exemplaires sur la conservation, le réemploi et le recyclage pour inspirer les projets futurs.

Jessica, vous avez donné une formation interne sur le zéro déchet il y a quelque temps. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cette démarche ?

J. Evr. À la naissance de ma fille, j'ai pris conscience de l'ampleur de nos déchets et me suis tournée vers le zéro déchet. Cette démarche implique de repenser ses habitudes de consommation : acheter en vrac, éviter les emballages, privilégier le réemploi, la réparation ou le fait maison. Je ne prétends pas être parfaite dans ce domaine et il m'arrive parfois de faire marche arrière, mais il m'importe d'avancer, de questionner ma consommation et de chercher des solutions plus durables au quotidien.



Jessica EVRARD
Architecte



Anne MOEGLIN
Architecte gestionnaire d'opérations



Jennifer ESCRIVA
Architecte gestionnaire d'opérations

Enfin, Anne et Jennifer, quelles sont, selon vous, les tendances en architecture durable qui pourraient être appliquées aux projets immobiliers de la CPEG à l'avenir ?

A. M. Je dirais que la CPEG est plutôt pionnière sur les enjeux liés au développement durable, même si cela implique des coûts parfois élevés. Elle s'est fixée des objectifs clairs. A titre personnel, j'aimerais voir naître des projets en paille ou en béton de terre, et tester des systèmes sanitaires innovants, comme la récupération d'eau ou les WC secs, sur nos grands ensembles.

J. Esc. Notre défi actuel consiste à généraliser les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone, en misant sur les énergies renouvelables et une analyse du cycle de vie. Nous espérons bientôt tester les ciments bas carbone sur un projet de construction et franchir ainsi une nouvelle étape.



La CPEG primée aux IPE Awards 2024

La CPEG a reçu le « Country Award » pour la Suisse lors des IPE Conference & Awards 2024, récompensant nos avancées dans les investissements durables et nos initiatives innovantes alliant performance financière et durabilité. Parmi elles, un portefeuille de 200 millions de francs, géré par Lombard Odier, vise à limiter le réchauffement climatique à 2°C et présente une empreinte carbone 30% inférieure à son indice de référence. Nous avons aussi noué un partenariat stratégique avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour investir dans des infrastructures à l'international. Par ailleurs, Arthur Des- saix, Chief Sustainability Officer, a défendu les ambitions de la CPEG lors d'une table ronde sur la décarbonisation pendant la cérémonie.



Découvrez et
suivez la CPEG

Attention aux tentatives de fraude

La CPEG a récemment observé une recrudescence de tentatives de fraude, ciblant ses assuré-es et des personnes non-affilié-es, sous forme d'appels ou courriels usurpant son identité. Des fraudeurs prétendent être des mandataires externes ou des employé-es de la fondation supplétive, proposant des rendez-vous à domicile.

Nous vous rappelons que la CPEG ne propose jamais de rendez-vous à domicile et ne demande jamais d'informations personnelles par téléphone ou courriel. Les communications officielles se font uniquement par courrier postal, e-courriel ou téléphone depuis un numéro vérifiable. En cas de doute, ne transmettez aucune information, ne cliquez pas sur des liens suspects et signalez tout incident à la CPEG.

Renouvellement de l'autorisation de fonctionner en capitalisation partielle

Fin 2024, la CPEG a reçu une décision importante : l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP Genève) a validé la poursuite de notre gestion selon le système de la capitalisation partielle.

Cette décision réjouissante confirme que la CPEG est en bonne voie pour atteindre l'objectif de 80% de taux de couverture d'ici 2052, conformément aux exigences fédérales et cantonales. Pour rappel, la capitalisation partielle est un système adopté par certaines caisses de pensions

publiques. Contrairement à la capitalisation intégrale, elle prévoit une couverture de 80% des engagements de la Caisse, au lieu de 100%. Ce modèle repose sur une particularité : la garantie de l'État, permettant d'assurer le versement des prestations en cas d'insolvabilité. Ce signal positif de l'ASFIP renforce notre engagement à assurer une prévoyance solide et pérenne. Nous allons poursuivre, avec ambition et responsabilité, la mise en œuvre de notre stratégie qui vise à offrir à nos assuré-es une gestion rigoureuse, durable et tournée vers l'avenir.

Le chantier des Grands Esserts bat son plein

Cour de Vessy

Le chantier touche à sa fin cette année. Ce complexe comprendra 222 logements locatifs, répartis dans 14 allées, construits selon les labels Minergie P et Très Haute Performance Énergétique (THPE). L'enveloppe thermique de grande qualité, le branchement au réseau Geniterre, les toitures bio-solaires et l'électromobilité dans les sous-sols témoignent de la volonté de la CPEG d'inscrire durablement cette nouvelle construction dans son environnement. Le projet privilégie des principes constructifs sobres et des détails soignés pour garantir une réalisation rationnelle et économique, sans compromis sur la qualité de vie. Les extérieurs généreusement arborés et le cœur d'îlot offriront aux habitant·es un cadre convivial et verdoyant.

La mise en location des appartements a été confiée à la régie Naef. Les inscriptions ouvriront mi-2025, permettant aux premiers locataires d'emménager d'ici la fin de l'année.

Beaux-Champs

Ce futur pôle de vie accueillera un immeuble de 111 logements, dont un IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées) de 75 appartements, des surfaces d'ac-



© FSimon Chamay

tivité et un centre commercial. L'ensemble favorisera l'autonomie, la convivialité et les liens sociaux. Le chantier a démarré en avril 2025.

Cirses

Ce projet prévoit 770 logements, 1'900m² de services communaux et une école, intégrés dans un environnement arboré. Piloté par la CPEG et ses partenaires, il inclura aussi des espaces publics et des infrastructures de mobilité. Un concours d'architecture sera lancé en 2025, pour une réalisation entre 2028 et 2030.

Route de Frontenex 43: un chantier exemplaire de réemploi et d'économie circulaire

L'immeuble à la rue de Frontenex 43 a fait l'objet d'une rénovation énergétique d'envergure intégrant l'aménagement des combles pour créer deux logements à Haute Performance Énergétique (HPE).

Outre l'entretien général du bâtiment, les travaux ont compris le remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à pellets de bois, supprimant la consommation d'énergie fossile, le remplacement des fenêtres, l'installation d'un système de ventilation plus efficace, ainsi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. La CPEG a veillé à intégrer les meilleures pratiques de l'économie circulaire à chaque étape du chantier, en revalorisant et réutilisant les ressources disponibles sur place. Ainsi, les tuiles existantes ont été nettoyées et reposées, de même que les chevrons de l'ancien toit.

Un certain nombre de matériaux et d'éléments destinés à la démolition et provenant d'un autre chantier de la CPEG ont été réemployés (du travertin provenant d'un ancien esca-

lier a été réutilisé pour les carreaux dans les sanitaires, des lavabos, des WC, des miroirs, de la robinetterie, des poignées de portes ou encore des panneaux acoustiques). Des fins de stock ont également été utilisées pour les revêtements. Ces choix de la CPEG incarnent une vision résolument écologique et de préservation des ressources, visant à réduire l'empreinte carbone et favorisant les circuits courts.



© Olivier Chamard Photography

Ouverture de l'espace personnel CPEG en ligne

La CPEG a le plaisir d'annoncer la mise en service, dès à présent, d'un espace personnel à l'attention de l'ensemble de ses assuré-es, qu'ils-elles soient actifs-ves ou pensionné-es. Ce nouvel espace personnel sécurisé et hébergé en Suisse offre plusieurs fonctionnalités utiles et pratiques, accessibles en tout temps en ligne :

- Consultation de vos données personnelles de prévoyance, comme votre prestation de libre passage
- Téléchargement de votre certificat d'assurance, mis à jour mensuellement
- Téléchargement et téléversement de formulaires
- Service de messagerie pour communiquer avec les gestionnaires de la CPEG
- Outils de simulation pour évaluer l'impact sur votre pension, d'un rachat ou d'un retrait en vue de l'acquisition d'un bien immobilier
- Estimation du montant de votre pension de retraite, avec ou sans retrait de capital
- Être informé-e des dernières actualités de la CPEG

L'espace personnel s'enrichira de nouvelles fonctions au fur et à mesure de son développement.



Pour aller plus loin :



Flyer de présentation



Accédez à votre espace personnel

Rappel

Introduction de la rente de partenaire survivant-e

La CPEG rappelle à ses assuré-es qu'elle introduit, dès le 1^{er} janvier 2026, une pension de partenaire survivant-e afin de mieux refléter la diversité des modes de vie. En cas de décès d'un-e membre actif-ve ou pensionné-e, son-sa partenaire bénéficiera d'une pension équivalente à celle d'un-e conjoint-e survivant-e.

Deux conditions à remplir pour bénéficiaire de la rente de partenaire survivant-e

1. Vous devez déclarer votre concubinage à la CPEG en signant, avec votre partenaire, une convention de communauté de vie. Pour cela, présentez-vous à la réception de la Caisse avec une pièce d'identité et une attestation d'état civil datant de moins de trois mois.

2. La vie commune doit exister depuis au moins 5 ans au moment du décès.

Suppression du capital décès et nouvelles modalités de la clause bénéficiaire

La pension de partenaire survivant-e remplace le capital décès dès le 1^{er} janvier 2026. Toute convention de communauté de vie existante deviendra caduque le 31 décembre 2025, nécessitant une nouvelle déclaration pour garantir la protection de votre partenaire.

Le choix de la pension de partenaire survivant-e exclut le capital décès,

y compris pour les enfants. Si vous souhaitez que vos enfants bénéficient d'un capital décès, vous devez vous abstenir de signer une nouvelle convention reconnaissant votre concubinage avec votre partenaire. Sans signature de la nouvelle convention de vie commune et en présence d'une clause bénéficiaire actuelle, toute part du capital décès destinée au ou à la partenaire sera redistribuée aux autres bénéficiaires dès 2026. Pour distribuer le capital décès selon vos souhaits, vous devez signer une nouvelle clause bénéficiaire.

Rapport d'activité 2024: cap maintenu

En 2024, la Caisse a affiché une solide performance financière, avec un taux de couverture en progression de 2,5% et une performance de la fortune atteignant 6,3%. Ces résultats ont permis un renforcement significatif de la réserve de fluctuation de valeur, tout en répondant pleinement aux exigences légales fédérales et cantonales en vigueur concernant la capitalisation partielle (voir page 3) et l'équilibre financier.

Dans un environnement économique marqué par l'instabilité et la volatilité, ces résultats renforcent notre confiance dans la poursuite de nos engagements auprès de nos assurés-es, portée par une vision à long terme alliant durabilité, responsabilité et ambition.



Consultez notre
bibliothèque de la
finance

Les petites et moyennes capitalisations suisses ou investir dans la force tranquille de notre économie

En Suisse, la richesse du pays ne repose pas uniquement sur les grandes entreprises et les multinationales telles que Nestlé ou Novartis! Ce sont aussi et surtout les petites et moyennes capitalisations qui forment la colonne vertébrale de notre économie.

Aujourd'hui, plus de 99% des entreprises suisses appartiennent à cette catégorie: elles sont le véritable poumon de notre économie. Elles représentent près de deux tiers des emplois, génèrent près de 60% du PIB¹ national et forment 70% des apprenti-es. Elles ont souvent une direction familiale et sont bien ancrées dans le tissu économique régional, contribuant ainsi à la cohésion sociale et au dynamisme économique local.

Même si ces PME (petites et moyennes entreprises) ne disposent pas des moyens des grands groupes industriels, elles sont de véritables moteurs d'innovation: plus de 70%² des entreprises innovantes en Suisse sont des PME. Leurs innovations sont souvent discrètes mais continues. Ce sont elles qui font évoluer les marchés de niche, les technologies de précision et d'autres secteurs spécialisés. Leur taille leur impose une rigueur opérationnelle constante, d'autant plus dans un pays où les coûts de production sont parmi les plus élevés au monde et où la force de la monnaie nationale peut représenter un frein à l'exportation. Pour prospérer ou survivre, elles doivent

viser l'excellence — souvent technologique — et s'ouvrir à l'international, car notre marché intérieur reste limité.

En tant que caisse de pensions, la CPEG a un rôle à jouer en investissant dans les PME suisses cotées. Avec plus de CHF 400 millions investis dans cette classe d'actifs, nous soutenons concrètement l'économie réelle. Cela signifie: créer et préserver des emplois en Suisse, favoriser l'innovation, maintenir une activité industrielle dans tout le territoire et contribuer fortement à la cohésion sociale et économique. À tout cela s'ajoute un argument financier de poids. Les PME suisses ont affiché des performances historiques très intéressantes (6,6% en moyenne sur les 20 dernières années). Leur potentiel de croissance est souvent supérieur à celui des grandes entreprises, car elles partent de plus bas et bénéficient de marges de progression plus importantes.

Investir dans les PME, c'est croire en l'avenir de notre économie. Après tout, chaque grande entreprise d'aujourd'hui a été un jour une petite capitalisation.

¹ PIB: Produit intérieur brut. Le PIB représente la richesse d'une nation

² Source: Etude de KPMG de 2022

Impressum

Édition Lettre d'information CPEG
Responsable Florian Egolf
Ont collaboré Marc Baijot, Hugues Bouchardy, Marjon Bakker
Coursange, Raphaël Crestin, Kilian Donà Moio, Blaise Dupont,
Jennifer Escriva, Jessica Evrard, Anne Moeglin, Alessia Torricelli

Mise en page Agence Guru
Impression 86'600 exemplaires
ABP Project Sàrl, Morens (FR)
Papier recyclé et certifié FSC®

© CPEG
Esplanade de Pont-Rouge 5
1212 Grand-Lancy
*Les textes signés n'engagent
que leurs auteurs-trices*

